

Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V109/2025

Portant sur interdiction de circulation

Le Maire de la commune de RULLY,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise AF DEBROUSSAILLAGE en date du 27/11/2025 concernant des travaux de débroussaillage route des vins – 71150 RULLY,
Considérant que les travaux empiètent temporairement sur la chaussée, route des vins – 71150 RULLY.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les travaux auront lieu du 27 au 29 novembre 2025.

ARTICLE 2 : La circulation sera limitée à 30 km/heure sur la route des Vins - 71150 RULLY pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation et le stationnement seront interdits du n°12 Hameau du Château jusqu'à la route des Vins - 71150 RULLY pendant la durée des travaux.

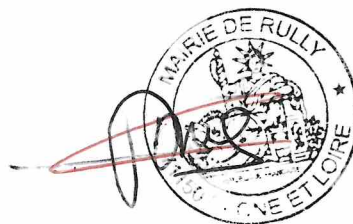
ARTICLE 4 : Les panneaux indiquant les réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de RULLY et affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 6 : Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 27 novembre 2025

Alain RICHARD,
Adjoint délégué



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.